



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARENTHON
DU LUNDI 7 FÉVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept février, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le trente-et-un janvier deux mille vingt-deux s'est réuni en session ordinaire, à la Maison des Associations, sous la présidence de Madame Chantal COUDURIER, Maire.

Étaient présents : MMES C. BOEX, C. BOURGEOIS, A. COLLOMB, C. COUDURIER,
V. GAUDERON, A. LASSUS, L. MISSILLIER, V. RIDREAU
MM. P. COURTIN, R. DECARROUX, B. DUNAND, M. FLOQUET,
J.-P. LE JONCOUR, D. PAULME, R. PIOUTAZ, G. VELLUZ

Absents excusés : MME B. CAUL-FUTY donne procuration à MME A. LASSUS
M. S. GAILLARD

Absent : M. A. HEMISSI

Secrétaire de séance : M. R. PIOUTAZ

❧❧❧❧❧❧❧❧❧❧

Le quorum est constaté, la réunion peut débuter.

❧❧❧❧❧

Monsieur Roland PIOUTAZ est désigné secrétaire de séance.

❧❧❧❧❧

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 janvier 2022
- Délibérations :
 1. Désaffectation et déclassement partiel de la voie communale de la Route de Chevilly
 2. Cession d'une parcelle située le long de la Route de Chevilly à la Fondation de France
 3. Tableau des effectifs du personnel communal - Modification des postes et des temps de travail
- Rapport des commissions et groupements
- Questions et sujets divers
- Calendrier municipal

S É A N C E

§ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2022

Aucune remarque orale n'est faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 10 janvier 2022.

DÉLIBÉRATIONS

- | | |
|-----------|--|
| 1. | DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT PARTIEL DE LA VOIE COMMUNALE DE LA ROUTE DE CHEVILLY
Délibération n° 2022-07 |
|-----------|--|

Après rappel des dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques selon lequel un bien qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public cesse d'appartenir au domaine public à compter du jour où il a fait l'objet d'un acte de déclassement formel, Madame le Maire explique que le Conseil municipal peut ainsi déclasser une voie du domaine public en vue de procéder à son aliénation.

Madame le Maire donne lecture de la notice explicative proposant de déclasser la partie Est du délaissé de la voie de la Route de Chevilly (de couleur jaune sur le plan), devant la propriété de Madame Janet PEACH veuve FREMEAUX, appartenant désormais à la Fondation de France.

En effet, dans le cadre de la succession de Madame FREMEAUX gérée par la Fondation de France, et suite au bornage de la propriété, il a été constatée une limite de fait différente de la voie cadastrée.

Par ailleurs, Madame le Maire propose de déclasser cette partie de la Route de Chevilly, compte-tenu de la contiguïté de la voie avec la propriété privée appartenant à la Fondation de France, impliquant donc que la partie Est du délaissé de la Route de Chevilly n'est plus utilisée pour la circulation de la voie communale et n'est donc plus affectée à l'usage direct du public, la municipalité souhaite déclasser cette partie de voie communale qui sera affectée à l'usage de la Fondation de France.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **CONSTATE** la désaffectation de la partie Est du délaissé de la voie communale de la Route de Chevilly (de couleur jaune sur le plan situé en page 2 de la notice explicative annexée à la présente délibération) ;
- ✓ **DÉCIDE** du déclassement de ce tènement et de son intégration dans le domaine privé communal ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

2.	CESSION D'UNE PARCELLE SITUÉE LE LONG DE LA ROUTE DE CHEVILLY À LA FONDATION DE FRANCE Délibération n° 2022-08
-----------	---

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la succession de Madame Janet PEACH veuve FREMEAUX gérée par la Fondation de France, et suite au bornage de la propriété, il a été constatée une limite de fait différente de la voie cadastrée.

Le tènement en question précisé dans le plan annexé à la présente délibération, non cadastré à ce jour, se situe au lieu-dit de Chevilly et a une superficie de 32 m².

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2022-07 en date du 7 février 2022, la partie concernée a été désaffectée et déclassée du domaine public communal.

Ce terrain ne présentant aucun intérêt particulier pour la commune, Madame le Maire propose de le céder à la Fondation de France.

Madame le Maire rappelle qu'en matière de vente d'un bien du domaine privé communal, les communes de moins de 2000 habitants n'ont pas l'obligation de saisir le Service des Domaines.

Madame le Maire propose la vente de ce bien au prix de 32 euros pour les 32 mètres carré de surface, soit 1 euro le mètre carré.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **DECIDE** de vendre le tènement précisé dans le plan annexé à la présente délibération, non cadastré à ce jour, considéré comme un délaissé de la Route de Chevilly, au profit de la Fondation de France, au prix de trente-deux (32,00) euros ;
- ✓ **DONNE** pouvoir à Madame le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de finaliser ce dossier ;
- ✓ **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer tout document relatif à cette cession ;
- ✓ **DECIDE** que les frais d'acquisition et accessoires seront à la charge de l'acquéreur.

3.	TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DES POSTES ET DES TEMPS DE TRAVAIL Délibération n° 2022-09
-----------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le Conseil municipal par délibération n° 2022-05 en date du 10 janvier 2022 ;

Madame le Maire informe l'assemblée qu'après concertation avec la Commune de Scientrier, il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'agent chargé du portage repas à domicile, permettant ainsi de favoriser le lien social avec les bénéficiaires du service de livraison des repas à domicile. Par conséquent, il convient d'augmenter le temps de travail du poste d'agent chargé de la livraison des repas à domicile et de la gestion des salles communales à 10,76 heures hebdomadaires annualisées, au lieu de 8,49 heures hebdomadaires annualisées.

Par ailleurs, en raison de la réussite au concours d'attaché territorial du Directeur général des services, Madame le Maire propose de procéder aux modifications suivantes :

- ✂ Cadre d'emploi des rédacteurs principaux de 2^{ème} classe
 - ↳ Suppression du poste ouvert de Directeur général des services à temps complet.

✦ Cadre d'emploi des attachés territoriaux

↳ Création du poste de Directeur général des services à temps complet.

Madame le Maire présente le tableau des effectifs du personnel communal applicable au 1^{er} février 2022.

***Le Conseil municipal après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** les modifications de poste et de temps de travail décrites ci-dessus ;
- ✓ **ADOpte** le tableau des emplois ainsi proposé ;
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

EMPLOIS PERMANENTS – TITULAIRES

	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
Cadre d'emploi des attachés territoriaux :		1	1	
Dont attaché territorial (stagiaire)	35	1	1	<i>Directeur Général des Services</i>
Cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques :		1	0	
Dont assistant territorial de conservation	Disponibilité à compter du 14/02/2022	1	0	<i>Bibliothécaire</i>
Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux :		3	3	
Dont adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35	1	1	<i>Responsable du service Comptabilité - Finances</i>
Dont adjoint administratif	35	1	1	<i>Agent d'accueil / Secrétaire</i>
	30	1	1	<i>Responsable du service Urbanisme / Elections</i>
Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux :		6	6	
Dont adjoint d'animation	35	1	1	<i>Responsable du Pôle Jeunesse et Sport</i>
	35	1	1	<i>Animateur enfance et jeunesse + CME</i>
	30	1	1	<i>Responsable adjoint du Pôle Enfance et Préscolaire / Bibliothécaire</i>
	23.71	1	1	<i>Animatrice enfance et agent d'entretien cantine</i>
	12.13	1	1	<i>Animatrice enfance</i>
Dont adjoint d'animation (stagiaire)	23.50	1	1	<i>Animatrice enfance et agent d'entretien cantine</i>

Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux :		4	2	
Dont adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35	1	1	Responsable des Services techniques
	23.62	1	1	Agent de restauration et chargé des inscriptions
Dont adjoint technique	Disponibilité depuis 01/10/2018	1	0	Agent de cantine et animatrice enfance et jeunesse
	Disponibilité depuis 21/09/2021	1	0	Agent polyvalent des services techniques

EMPLOIS PERMANENTS – CONTRACTUELS

EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux :		1	1	
Dont adjoint d'animation	16.26	1	1	Animatrice enfance et agent d'entretien cantine
Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux :		2	1	
Dont adjoint technique	35 10.76	1 1	0 1	Agent polyvalent des services techniques Agent chargé de la livraison des repas à domicile et de la gestion des salles communales

EMPLOIS NON PERMANENTS – CONTRACTUELS

EMPLOIS NON PERMANENTS CONTRACTUELS	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux :		1	1	
Dont adjoint d'animation	35	1	1	<i>Responsable du Pôle Enfance et Périscolaire</i>

URBANISME

La commission du 6 janvier 2022

➤ Déclaration préalable accordée :

Monsieur Samuel CHAVANNE
118, Route de Montagny
Zone UC : urbanisation des hameaux

Clôture et portail

La commission du 20 janvier 2022

➤ Déclarations préalables accordées :

Monsieur Noël CASSET
416, Route du Salève
Zone UC : urbanisation des hameaux

Garage

M. Romain LAURENT et Mme Maud MULATIER
51, Impasse Bellou
Zone Ar : zone agricole résidentielle
Zone Ap : zone agricole protégée

**Modification toiture et menuiseries +
création ouvertures toiture et façades**

Monsieur Gaël DAVAL
240, Route de Maclenay
Zone UC : urbanisation des hameaux
Zone Nh : zone naturelle humide

**Transformation garage en salle à
manger + modification porte garage
en fenêtre**

COMMISSIONS ET GROUPEMENTS

§ COMMISSION FINANCES

- La prochaine réunion de la commission aura lieu le lundi 14 février à 18h00 à la Maison des Associations, en vue de la préparation budgétaire 2022. Cette réunion est ouverte à tous les conseillers municipaux.
Madame le Maire informe également qu'une réunion de travail en vue de discuter des arbitrages budgétaires et des projets du mandat a été fixée le mercredi 16 février à 18h00 à la Maison des Associations.

§ COMMISSION AMÉNAGEMENT DU VILLAGE / PATRIMOINE

- La prochaine réunion fixée le 21 février à 18h00 en Mairie aura pour objectif de présenter le projet de cahier des charges élaboré par le CAUE, concernant l'urbanisation du tènement communal au centre village.

§ COMMISSION TRAVAUX / BÂTIMENTS

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal du projet de vente du fonds de commerce de l'auberge par Madame Lisa PEQUIGNOT.
En raison du renouvellement du bail d'origine par tacite reconduction, le loyer peut désormais être dé plafonné. Il est décidé de diviser le bail en établissant un bail pour le commerce et un bail pour le logement pour le prochain repreneur. La fixation d'un montant de loyer pour l'activité de l'auberge est en train d'être étudiée.
Monsieur PAULME complète en indiquant que des travaux de rénovation du logement devront être réalisés. Des devis vont être demandés.

§ COMMISSION VOIRIES / RUISSELLEMENT

- La prochaine réunion de la Commission aura lieu le mercredi 9 février à 18h00 en Mairie.
- Dans le cadre du prolongement de la véloroute Léman Mont-Blanc et en cohérence avec le schéma cyclable intercommunal, il est prévu que la véloroute passe par le Chemin de Ravure. Une réunion de concertation avec les riverains est prévue le mercredi 2 mars à 19h00 à la Maison des Associations avec la Commune de Saint-Pierre-en-Faucigny, afin de discuter du projet de réaménagement de cette voie.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE / MOBILITÉ

- Sur propositions de la Commission, il est décidé de renouveler et officialiser la mise en place d'une Commission Environnement élargie et d'une Commission élargie pour l'organisation de la Randonnée du terroir prévue en octobre 2022.
- Madame BOEX indique qu'il est prévu d'étendre les opérations d'enherbage sur d'autres sites de la Commune.
- Madame LASSUS présente le travail mené avec Alvéole concernant le projet d'aménagement des jardins partagés. Le devis (aménagement terrain, pose clôture, fourniture arbustes et plantation haies) s'élevant actuellement à 14 000 € pourrait être réduit, en sollicitant les bénévoles pour la plantation des haies.
Il est convenu que Madame LASSUS reprenne contact avec les personnes intéressées par ce projet de jardins partagés, en vue de quantifier les besoins. Puis le projet sera redéfini en fonction de ces retours.
Monsieur DECARROUX conclut le sujet en indiquant que le SRB a donné son accord pour l'accès à l'eau. Une petite installation devra être réalisée par la Commune.

- Madame BOEX présente l’affiche de l’opération « Village propre » qui sera organisée le samedi 19 mars à 8h30. Madame COLLOMB va se renseigner auprès de l’école si les institutrices souhaitent participer à cette opération avec les élèves le vendredi 18 mars.

§ COMMISSION ECOLE / JEUNESSE / SPORTS

- Madame COLLOMB confirme l’ouverture d’une 6^{ème} classe à l’école Benoît Chamoux à la rentrée de septembre 2022, sous réserve de l’attribution d’un poste d’enseignant supplémentaire par l’Inspection académique.
- La prochaine réunion de la Commission aura lieu le jeudi 10 mars à 18h30 en Mairie.
- Le prochain Conseil d’école a été fixé au lundi 14 mars à 18h00.

§ COMMISSION SOCIALE

- Madame le Maire présente les critères d’attribution des places à la micro-crèche récemment révisés, permettant ainsi de mieux favoriser les familles d’Arenthon.

§ COMMISSION CULTURE / BIBLIOTHÈQUE

- Madame LASSUS informe l’assemblée de l’arrivée de Madame Dorine JOLLY au poste de bibliothécaire, à compter du 14 février 2022, durant la période de mise en disponibilité de Madame Cécile QUINSON.
- La boîte retour de livres sera bientôt installée devant l’entrée de la Maison des Associations, après réalisation du flochage.
- Une rencontre littéraire avec l’écrivain et anthropologue Antoine RUBIN va être organisée à la bibliothèque le vendredi 4 mars 2022 à 19h00.
- Madame LASSUS fait le point sur les ateliers informatiques et indique qu’ils démarreront à compter du mois de mars. Ces ateliers seront animés par 3 bénévoles et 8 personnes sont déjà intéressées et inscrites pour ces ateliers qui auront lieu les lundis matins et vendredis soirs à la bibliothèque de mars à juin 2022. Pour l’instant, ces ateliers sont réservés aux habitants d’Arenthon.

§ COMMISSION COMMUNICATION / BIEN VIVRE ENSEMBLE

- Les membres de la Commission proposent l’installation d’un panneau digital d’informations simple ou double face. L’emplacement reste encore à définir. Ce projet devra être arbitré lors de la réunion de travail du Conseil municipal du 16 février prochain. Par ailleurs, il a été proposé qu’un panneau d’affichage libre soit installé après les élections législatives.

- Madame BOEX énonce que le projet de nouvelle plaquette de présentation de la Commune devrait être lancé prochainement, avec une livraison prévue avant le prochain bulletin municipal. Il est demandé également aux élus de transmettre des photos des hameaux de la Commune qui viendront enrichir le bulletin municipal.

§ GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL

- Monsieur Jean-Sébastien ESCALON-DESTRUEL, Directeur général des services, fait une présentation de la nouvelle réglementation relative à la protection sociale complémentaire à destination des agents publics.
A compter du 1^{er} janvier 2025, les collectivités auront l'obligation de prendre en charge la prévoyance des leurs agents à hauteur de 20% minimum ; il en est de même pour la mutuelle qui devra être prise en charge à hauteur de 50 % minimum à compter du 1^{er} janvier 2026.
Il est décidé de rediscuter de ce sujet en 2023 pour une éventuelle prise en charge en anticipé, avant l'obligation réglementaire.

SUJETS ET QUESTIONS DIVERS

- Une action « Les élus à la ferme » organisée par la Chambre d'agriculture est prévue à la Ferme FLOQUET le samedi 2 avril de 10h00 à 12h00. Tous les élus sont conviés.
- Madame le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier de l'avocat des Consorts ROSNOBLET concernant le dossier de parcelle enclavée appartenant à Madame Jocelyne SIGWALT au lieu-dit Les Côtes.
Avant d'échanger sur le sujet, Madame BOEX et Monsieur DECARROUX souhaitent quitter la salle, afin d'éviter tout conflit d'intérêts dans cette affaire.
Madame le Maire rappelle le contexte et la position de la Commune prise lors de la séance du Conseil municipal du 12 avril 2021 refusant une dérogation d'emprise sur la zone agricole protégée (zone Ap) d'une superficie de 83 m².
Madame le Maire énonce que la Commune doit statuer de nouveau sur cette question, tout en restant neutre et sans faire état de l'impact possible sur les propriétés riveraines.
Madame le Maire sollicite donc les conseillers municipaux, en vue d'avoir l'avis du Conseil municipal concernant l'autorisation d'une dérogation d'emprise de 83 m² en zone Ap.
A la majorité, avec 13 voix pour dont 1 procuration, 1 voix contre (PIOUTAZ) et 1 abstention (DUNAND), le Conseil municipal maintient sa position initiale de ne pas accorder une dérogation d'emprise de 83 m² en zone agricole protégée. En effet, cette emprise ne serait plus considérée comme modérée dans une zone identifiée dans le PLU comme étant une zone dans laquelle « aucune construction, ni installation n'est autorisée pour des raisons de préservation de l'ouverture des paysages et de continuité des corridors écologiques ».
- Madame le Maire fait le point sur le Lotissement les Jardins du Château.
Une rencontre a été organisée le 3 février dernier avec le Crédit agricole qui va mandater des professionnels pour estimer le coût des travaux de reprise de l'éclairage public, de la voirie, du système de gestion des eaux pluviales et de la plateforme d'ordures ménagères.

Une déclaration d'achèvement partiel des travaux pourrait être établie pour les maisons et les équipements publics, à l'issue des travaux de finition des équipements publics. Par ailleurs, Haute-Savoie Habitat serait prêt à renoncer à la construction de l'immeuble de logements sociaux. Le Crédit agricole rembourserait les 400 000 € versés initialement au bailleur social, et l'établissement bancaire deviendrait donc propriétaire du terrain. Une discussion pourra donc être menée entre le Crédit agricole et la Commune pour une reprise éventuelle du terrain.

CALENDRIER MUNICIPAL

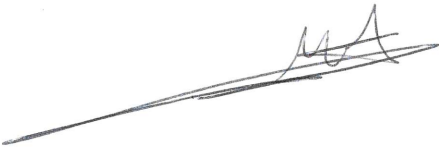
- ✓ Mercredi 9 février à 18h00 en Mairie : Commission Voiries / Ruissellement
- ✓ Lundi 14 février à 18h00 à la Maison des Associations : Commission Finances (tous les élus sont conviés)
- ✓ Mercredi 16 février à 18h00 à la Maison des Associations : Réunion de travail Conseil municipal
- ✓ Jeudi 17 février à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 21 février à 18h00 en Mairie : Commission Aménagement village / Patrimoine
- ✓ Jeudi 24 février à 18h00 à la Maison des Associations : Réunion du CCAS
- ✓ Mercredi 2 mars à 19h00 à la Maison des Associations : Réunion avec les riverains du Chemin de Ravure (uniquement les membres de la Commission Voiries)
- ✓ Jeudi 03 mars à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 07 mars à 18h00 à la Maison des Associations : Conseil municipal
- ✓ Jeudi 10 mars à 18h30 en Mairie : Commission Ecole Jeunesse et Sport
- ✓ Jeudi 17 mars à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Samedi 19 mars à 8h30 : Matinée « Village propre »
- ✓ Jeudi 31 mars à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Samedi 2 avril 10h-12h – Ferme Floquet : Action « Les élus à la Ferme »
- ✓ Lundi 04 avril à 18h30 à la Maison des Associations : Conseil municipal
- ✓ Dimanche 10 avril : Elections présidentielles - 1^{er} tour

- ✓ Dimanche 10 avril : Elections présidentielles - 2nd tour
- ✓ Lundi 02 mai à 18h30 à la Maison des Associations : Conseil municipal
- ✓ Dimanche 12 juin : Elections législatives - 1^{er} tour
- ✓ Lundi 13 juin à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Dimanche 19 avril : Elections législatives - 2nd tour
- ✓ Lundi 18 juillet à 18h30 à la Maison des Associations : Conseil municipal
- ✓ Lundi 29 août à 18h30 à la Maison des Associations : Conseil municipal

Séance levée à 20h40.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Roland PIOUSAZ



Le Maire,
Chantal COUDURIER



Affiché le 08 / 03 / 2022.